



Chambre des communes



MONIQUE PAUZÉ

Députée de Repentigny

Édifice de la Confédération -
Bureau 212

Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Téléphone: 613 992-5257
Télécopie: 613 996-4338



MARIO SIMARD

Député de Jonquière

Édifice de la Confédération -
Bureau 420

Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Téléphone: 613 995-8425
Télécopie: 613 947-2748

Ottawa, le 6 juillet 2020

L'honorable Seamus O'Regan

Édifice de la Confédération - Bureau 658
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

L'honorable Jonathan Wilkinson

Édifice de la Confédération - Bureau 358
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Demande d'intervention relativement à la gestion des déchets radioactifs et le déclassé d'installations nucléaires.

Messieurs les ministres,

Alors que la pandémie et les mesures exceptionnelles qui en découlent se maintiennent, les affaires de l'État continuent à l'abri souvent des regards et des analyses pertinentes.

En tant que députés du Bloc Québécois nous désirons faire connaître notre point de vue dans le cadre du processus officiel mené par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Nous exigeons que la Commission retarde l'adoption des modifications de la classification des déchets radioactifs. La Commission, qui se réunissait le 18 juin dernier, a entendu les arguments du personnel de la CCSN au sujet des documents réglementaires qui étaient proposés par ce personnel. Vous conviendrez avec nous que la Commission a ainsi un pouvoir de décision dans un dossier dans lequel elle a ses propres intérêts.

Les règlements à l'étude portaient sur les déchets radioactifs et sur le déclassé d'installations nucléaires. Aucun organisme ou individu n'était autorisé à intervenir lors de cette assemblée. Votre ministère a justifié cette décision en disant que le public avait eu la possibilité de se prononcer. Or, le document présenté le 18 juin avait été modifié à plus d'une reprise depuis sa parution sur le site en février 2020.

Nous nous devons d'intervenir afin qu'une décision aussi importante qu'une politique adéquate sur les déchets radioactifs soit prise dans la transparence, après consultation du public et avec des documents écrits dans les deux langues officielles. Comme vous savez, la CCSN a réservé sa décision pour une date ultérieure.

Vous vous êtes engagé à présenter une nouvelle politique après une vaste consultation du public. Nous vous soutenons dans cette démarche. En effet chaque pays est responsable d'édicter ses normes alors que celles élaborées par l'Agence internationale d'énergie atomique (AIEA) servent de guides. Le Canada doit être proactif dans ce dossier et être plus contraignant que ce que l'AIEA demande. Pour nous, la sécurité de la population est primordiale et les normes les plus strictes doivent être élaborées dans ce but.



Chambre des communes



MONIQUE PAUZÉ

Députée de Repentigny

Édifice de la Confédération -
Bureau 212

Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Téléphone: 613 992-5257
Télécopie: 613 996-4338



MARIO SIMARD

Député de Jonquière

Édifice de la Confédération -
Bureau 420

Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Téléphone: 613 995-8425
Télécopie: 613 947-2748

Lors de la rencontre du 18 juin, le directeur pour l'uranium et les déchets radioactifs de Ressources naturelles Canada a affirmé que les Canadiens seront consultés à l'automne sur l'amélioration de la politique et l'élaboration de la stratégie en matière de déchets radioactifs, mais ce n'est pas assez. Les choses sont faites dans le désordre. Considérant les nombreux impacts liés à ces changements, les citoyennes et citoyens doivent être consultés avant l'adoption des modifications de la classification des déchets radioactifs par la CCSN.

Les impacts liés à ces changements sont de la plus haute importance pour le Québec. Les modifications de classification peuvent avoir un impact important pour l'eau potable de millions de citoyennes et de citoyens. Un des sites visés par les modifications est celui de Chalk River situé à proximité de la rivière des Outaouais.

Ce site est le pire endroit qu'on puisse envisager pour installer un dépotoir de déchets radioactifs puisqu'il se trouve à moins d'un kilomètre d'un immense réseau hydrographique qui alimente des millions de personnes en eau potable. Le risque élevé de contamination de l'eau par l'écoulement de lixiviat radioactif est totalement incompatible avec la santé publique et le respect de l'environnement. Un accident dans ce site d'enfouissement pourrait contaminer l'eau potable pour tous celles et ceux qui prennent leur eau dans le fleuve. Avec les modifications présentées à la rencontre de la CCSN, des déchets qui étaient auparavant considérés de moyenne radioactivité pourraient maintenant être considérés de faible radioactivité et être enfouis à seulement 30 mètres de profondeur dans le sol. Nous parlons de déchets qui pourraient rester radioactifs pendant une centaine d'années. Vous comprendrez notre inquiétude quant à la décision à venir de la CCSN.

Le parlement canadien doit prendre ses responsabilités. La CCSN est composée de personnes non élues et en 2012, le gouvernement Harper leur avait donné l'autorité entière sur les projets nucléaires au détriment du ministère de l'Environnement, décision hautement répréhensible, car dans ce dossier il est question de la santé des personnes et de l'environnement.

C'est pourquoi nous vous demandons d'ordonner que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) suspende toute décision sur la gestion des déchets radioactifs ou sur le déclassement d'installations nucléaires jusqu'à ce qu'entrent en vigueur toutes les politiques et stratégies globales requises qui seraient élaborées avec une véritable consultation du public et des communautés autochtones.

Veillez agréer, messieurs les ministres, nos salutations distinguées.

Monique Pauzé

Députée de Repentigny, porte-parole en matière d'environnement.

Mario Simard

Député de Jonquière, porte-parole en matière de Ressources naturelles.